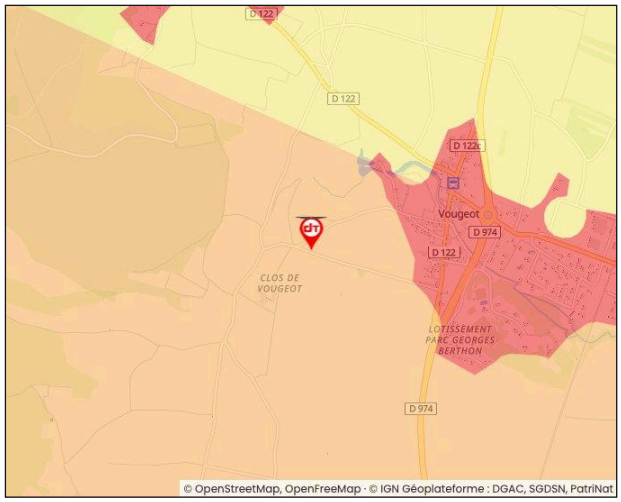
Château de Clos Vougeot

Patrimoine · Côte-d'Or

Coordonnées GPS	47.17622, 4.95726
Altitude	252 m
Hauteur maximale	50 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aérodrome de Nuits-Saint-Georges 3,8 km, direction S · spot 9 m plus haut
Référence du spot	306879



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Dim. 22 nov.	07:20	07:54	16:59	17:32	9 h 04	07:54–08:43 · 16:10–16:59
Lun. 23 nov.	07:21	07:55	16:58	17:32	9 h 02	07:55–08:44 · 16:09–16:58
Mar. 24 nov.	07:23	07:57	16:57	17:31	9 h 00	07:57–08:46 · 16:08–16:57

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aérodrome de Nuits-Saint-Georges	Aérodrome	3,8 km, direction S	243 m
Aéroport de Dijon-Bourgogne	Aéroport	14 km, direction NE	221 m
Centre Hospitalier Régional Hélistation	Hélistation	17 km, direction N	238 m
Aéroport de Beaune-Challanges	Aérodrome	20 km, direction S	200 m

Description

Dans la serie à la découverte de notre patrimoine, le château du Clos de Vougeot. Le château du clos de Vougeot ou château du clos Vougeot est un château des xiie siècle et xvie siècle, de style art cistercien et Renaissance, du vignoble de Bourgogne, au milieu du prestigieux clos-vougeot à Vougeot, sur la route des Grands Crus reliant Dijon et Beaune à Vougeot (Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté). Le château est classé aux monuments historiques depuis 1949, et ouvert à la visite pour son musée du vin. Classé Site remarquable du goût, il est un haut lieu bourguignon d'événements, et de promotion de la gastronomie traditionnelle bourguignonne et des vins de Bourgogne par la confrérie des chevaliers du Tastevin. En 2006, les Climats de Bourgogne sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Au xiie siècle, les moines de l'importante abbaye de Cîteaux du xie siècle (siège …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=306879

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=47.17622&lon=4.95726
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.